

## Atelier CAPES 11 septembre 2015

### 1- Première partie de l'échange avec les présidents de jury

#### 2<sup>ème</sup> épreuve d'admissibilité : Traduction et exercices de réflexion linguistique (ERL)

##### Question 1:

Dans l'hypothèse où thème et version seraient proposés à la session 2016, les exercices de réflexion linguistique pourront-ils porter à la fois sur la version et sur le thème ou seront-ils exclus du thème ?

**Chantal Manes** : L'arrêté du 13 mai 2015 rétablit la possibilité des deux types d'exercice (version et thème) :

Traduction. L'épreuve consiste, au choix du jury, en la traduction en français d'un texte en langue étrangère **et/ou** la traduction en langue étrangère d'un texte en français, accompagnée(s) d'une réflexion en français prenant appui sur les textes proposés à l'exercice de traduction et permettant de mobiliser dans une perspective d'enseignement les connaissances linguistiques et culturelles susceptibles d'explicitier le passage d'une langue à l'autre. L'épreuve doit permettre au candidat de mettre ses savoirs en perspective et de manifester un recul critique vis-à-vis de ces savoirs.  
Durée : cinq heures ; coefficient 2.

La réflexion linguistique peut porter sur le thème et/ou la version.

**Antoine Mioche** : En 2014, le support aux ERL était un thème et les résultats des candidats ont été meilleurs qu'à la session 2015, où le support était une version. Ce qui était demandé en matière d'outils d'analyse du français était très modeste.

Un support de thème ne doit pas être un sujet d'inquiétude. Il faut savoir que les questionnements sont conçus par des linguistes du jury qui ne sont pas grammairiens du français. Que le français ne soit pas une source d'inquiétude dès lors qu'un thème servirait (aussi) de support.

**CM** : Les appréciations et les notes sont en cohérence avec l'ensemble des compétences qu'on cherche à évaluer. Maintenez la préparation telle qu'elle se fait aujourd'hui.

##### Question 2 : Est-ce que la forme des exercices va évoluer ?

**AM** : Les choix effectués pour la mise en œuvre de la nouvelle maquette du concours à compter de la session 2014 ont fait l'objet de notes de cadrage, initialement mises en ligne sur le site du ministère (<http://www.education.gouv.fr/>, onglet « Concours », une mine d'informations) et aujourd'hui disponibles sur le site du Crecib : [http://www.crecib.fr/wpcontent/uploads/2013/10/nc\\_capes\\_ext\\_lve\\_anglais\\_260578.pdf](http://www.crecib.fr/wpcontent/uploads/2013/10/nc_capes_ext_lve_anglais_260578.pdf).

Ce cadrage répondait à la nécessité de préciser la manière dont serait décliné pour l'anglais le texte réglementaire de définition des épreuves du CAPES de langues vivantes, les jurys pouvant avoir des comportements légèrement différents en fonction des langues, et notamment des traditions d'enseignement universitaire. A présent, les candidats et leurs préparateurs peuvent se référer aux rapports des sessions 2014 et 2015 (ce dernier disponible en ligne dans les prochaines semaines) pour obtenir de plus amples précisions. Il va de soi que le principe de souveraineté du jury signifie que, dans les limites réglementaires, des évolutions sont toujours possibles. La pratique, en la matière, est cependant de procéder par réflexion et consultation internes au jury avant, le cas échéant, de communiquer aux candidats et préparateurs la nature des changements appelés à intervenir. Rien n'est fait à la légère, ni dans la précipitation.

**CM** : Le changement de président de jury n'entraîne pas changement du concours. Je m'inscris bien entendu dans la continuité de ce qui a été mis en œuvre depuis 4 ans. Cette version rénovée du CAPES correspond à une démarche très raisonnée du ministère qui

visent un équilibre entre professionnalisation et expertise dans la discipline. Bien entendu, il faut qu'il y ait une appropriation de cette formule rénovée par la communauté scientifique, par les candidats eux-mêmes et par le jury. Cette période de stabilisation doit continuer. Ce n'est pas pour autant un discours fermé et rigide. Je reste ouverte à la discussion pour écouter les points précis sur lesquels une évolution peut être proposée. La continuité n'exclut pas certains ajustements jugés nécessaires.

### **1<sup>er</sup> épreuve d'admissibilité : Composition en langue étrangère**

**Question 3 :** Quelles sont les attentes pour cette épreuve ? Se pose-t-il pour les préparateurs la question du programme ou du non programme.

**CM :** Le rapport 2014 recommande aux candidats de ne pas plaquer sur un dossier les éléments des programmes de l'enseignement secondaire retenus pour le programme limitatif de la session. Une préparation possible serait de ne pas se focaliser sur les notions/thèmes/thématiques des programmes des collèges et lycées mais plutôt de traiter des dossiers qui balayent les grands enjeux de littérature et de civilisation. Cela sera toujours pertinent par rapport aux notions, thèmes et thématiques des programmes de l'enseignement secondaire.

**AM :** La référence aux notions, thèmes et thématiques des programmes de l'enseignement secondaire est une évolution récente, introduite à la session 2014 en application de la nouvelle définition des épreuves. C'est une réponse à la demande politique de professionnalisation. Il est important de percevoir que cet adossement manifeste le souci de maintenir une forte composante universitaire à la formation initiale des futurs professeurs, le principal objectif ici étant de replacer l'acquisition, la maîtrise et la mobilisation de connaissances disciplinaires dans la perspective de l'exercice futur du métier d'enseignant. Il faut donc percevoir ces notions, thèmes et thématiques – ce que l'on pourrait aussi qualifier de grandes « entrées » ou de grands « points d'entrée » –, non pas comme ce de quoi l'on part pour construire son propos, lorsque l'on se donne un objet circonscrit à décrire et expliquer en vue d'en épuiser le sens et tous les aspects, mais plutôt comme quelque chose vers quoi l'on tend et qui fournit un cadre et une direction à l'analyse des objets – dans le secondaire, des supports de cours – que l'on s'est donnés. Donc, pour en revenir plus directement à la nature de l'épreuve, le jury aux sessions 2014 et 2015 l'a interprétée comme le moyen de demander aux candidats de s'intéresser comme auparavant au sens et à l'intérêt intrinsèques des documents, dans la tradition universitaire, mais aussi de voir dans quelle mesure ces mêmes documents, individuellement et dans l'économie générale du dossier, permettent de donner corps à telle ou telle notion. Pour un futur professeur il semble important d'être capable de voir ce que disent les documents mais aussi ce qu'ils illustrent. Le programme limitatif à l'écrit n'est pas conçu pour qu'on en examine toutes les facettes possibles, mais pour fixer un cadre et indiquer un ensemble d'orientations. Prenons l'exemple de la nouvelle thématique : le personnage et ses avatars. Libre au professeur de littérature de choisir un certain nombre de types de personnages appartenant à quelques œuvres, époques et genres – le héros guerrier, la prostituée au grand cœur, le détective etc. – et de structurer son cours autour de ces quelques types et œuvres ou extraits d'œuvres pertinents afin d'apporter, non seulement un bagage assez large, mais un solide entraînement méthodologique.

On attend du candidat au CAPES qu'il possède dans sa discipline un bagage universitaire. Les grandes « entrées » retenues pour le programme limitatif d'une session donnée représentent seulement un cadrage, une direction apportée au travail requis pour poser par ailleurs, en fonction des ressources (notamment en enseignants et enseignants-

chercheurs) propres à l'université où se dispense la préparation, les bases d'une culture disciplinaire et professionnelle bien assise et dont la pertinence sera ainsi contextualisée.

**Question 4:** Le manque de connaissances peut poser problème à certains candidats. De plus en plus d'étudiants qui se présentent au CAPES ne sont pas détenteurs d'une licence LLCSE et ne possèdent pas ces connaissances.

**AM :** La question m'a déjà été posée. Je mentionnerai un postulat de départ : il faut que le professeur d'anglais, quel qu'ait été son parcours, possède des connaissances et l'université est par excellence l'endroit où il a vocation à les acquérir. Les notions, thèmes et thématiques des programmes du secondaire sont faits pour être déclinés comme tels, et avec des supports appropriés, dans l'enseignement secondaire. Au concours nous nous intéressons d'abord aux grandes entrées plutôt qu'aux déclinaisons détaillées qui ont pu en être données dans les textes officiels pour illustrer ce qu'elles sont susceptibles de recouvrir. Un dossier se prête davantage à telle ou telle thématique qui constitue un cadrage et évite au candidat de commettre certaines erreurs. S'agissant de l'écrit, je pense par exemple à l'un des sujets zéro intitulé 'English Heritage', qui comportait un extrait de revue scientifique américaine sur le culte des monuments, une photographie de bâtiments anciens et modernes, et une lettre d'intention de l'organisation de protection du patrimoine appelée *English Heritage*. Il ne pouvait pas s'agir, comme certains avaient paru le comprendre, de faire une analyse sur l'architecture. Ce dossier tendait plutôt vers la notion « Modernité et tradition ». La référence obligée aux grandes « entrées » évite de partir dans tous les sens.

Cela ne va certes pas sans une certaine contrainte, mais beaucoup plus pour les concepteurs de sujets que pour les candidats. Auparavant, le document support était unique et assorti de quelques annexes qui permettaient au candidat de contextualiser le sujet. L'évolution formelle des épreuves nous impose de trouver un sujet qui se suffise à lui-même, qui ne demande pas de faire appel à une connaissance encyclopédique de la question. Le choix de recourir à un dossier répond entre autres à cette exigence, en autorisant une certaine richesse (à la fois du sujet et du propos du candidat) et un certain cadrage. On n'exigera pas une connaissance pointue sur un sujet donné. A un candidat bien préparé, le sujet livrera les éléments dont on attendra l'exploitation. Il ne s'agit nullement d'une épreuve de culture générale. En revanche, on attend un bagage d'angliciste. Un angliciste doit avoir quelques notions sur la dévolution par exemple. Cette année, le sujet était construit de manière à pouvoir en tirer parti tel quel, sans connaissances excessivement spécialisées (mais il était bon de savoir qui était Margaret Thatcher, par exemple...).

**Question 5:** Les candidats peuvent-ils avoir une bonne note même sans ces références ?

**AM :** Oui bien sûr. En revanche un futur professeur d'anglais doit posséder certaines connaissances sur les grandes périodes, les grandes questions et les grands auteurs.

**CM :** Cet échange est très utile. Il est important pour nous de vous écouter et de connaître vos difficultés.

**AM :** Il faut souligner également la différence entre le jury de CAPES et celui de l'agrégation. Au CAPES, parmi les quelque 160 membres du jury, on compte certes un nombre respectable de spécialistes (notamment les universitaires, mais aussi, par exemple, les nombreux professeurs de classes préparatoires titulaires de doctorats), mais majoritairement les professeurs ne sont pas spécialistes de telle ou telle question. Les

barèmes appliqués témoignent du caractère consensuel et raisonnable des attentes. Ceci est une garantie pour les candidats aussi bien à l'écrit qu'à l'oral.

**Question 5:** En général les sujets ont tendance à porter sur le 19<sup>e</sup> et le 20<sup>e</sup> siècles. Qu'en est-il aujourd'hui ?

**CM/AM:** Il n'est pas tout à fait exact que les sujets de ces dernières années se soient limités à ces deux siècles. Le sujet de 2012, par exemple, portait sur le 18<sup>e</sup> siècle. Il est vrai que c'était avant la récente rénovation des épreuves, mais cette considération est sans pertinence. Il n'y a pas de règle en ce domaine. Certains textes du 20<sup>e</sup> siècle sont impénétrables alors que d'autres, du 17<sup>e</sup> siècle, sont limpides. Bien sûr, il ne faut pas que ces textes nécessitent des connaissances extrêmement spécialisées. A l'oral, on a pu trouver à la session 2015 des extraits de Shakespeare ou de la série consacrée à (et intitulée) Elisabeth 1<sup>ère</sup> et on aurait pu en imaginer sur la grande charte (Magna Carta).

**AM :** Le jury est composé de gens très divers. Il ne peut pas y avoir de sujets dont le traitement impose, pour obtenir un bon résultat, des connaissances étroitement spécialisées.

**Question 6:** Jusqu'à quel point le candidat doit-il expliciter la notion ou la thématique ?

**AM :** Il faut expliciter *les documents*, individuellement et plus encore dans les relations qu'ils entretiennent au sein d'un dossier spécialement constitué. C'est à partir de cette analyse que l'on pourra alimenter une réflexion sur l'une ou l'autre entrée (notion, thème, thématique) du programme limitatif. Ce n'est pas parce qu'on aura saupoudré son devoir de mots clés renvoyant à la notion qu'on aura réussi.

La première chose à faire est de traiter l'économie du dossier en tant que dossier. Comme nous ne souhaitons pas que l'analyse parte dans des directions très diverses, il est souhaitable que tout ou partie de l'analyse renvoie à une grande entrée. Ce n'est pas interdit d'y faire allusion. Il faut que cela aide et guide la réflexion du candidat. Si nous n'avons pas choisi d'indiquer une thématique sur le dossier, c'est parce que plusieurs possibilités existent souvent, ne serait-ce que parce que certaines entrées se font écho (l'utopie, par exemple, peut relever de « L'ici et l'ailleurs », mais aussi de « Modernité et tradition »). Avec souvent une majeure et une mineure. La référence aux notions et thématiques des programmes de lycée et collège dans la définition de l'épreuve de composition doit constituer une aide plutôt qu'une entrave.

### **1<sup>ère</sup> épreuve d'admissibilité**

**Question 7:** Les sujets de composition en langue étrangère proposent toujours 2 ou 3 textes. Ne figurent pas encore de documents iconographiques. Est-ce qu'on va vers une stabilisation ?

**CM :** La stabilisation c'est le texte officiel. Il est toujours possible d'avoir à traiter des documents iconographiques.

**AM :** Quand on modifie la nature d'un exercice dans le cadre d'une épreuve, ce n'est jamais le fait du président de jury seul. Il s'agit toujours du fruit d'une réflexion collective. Selon la position que j'avais adoptée, en conformité avec les vues du jury, et notamment de sa composante universitaire, les exercices sont bien sûr voisins, mais on n'a exactement ni les mêmes méthodes ni les mêmes attentes en commentaire de littérature qu'en commentaire de civilisation. C'est pourquoi j'ai proposé tantôt un sujet de civilisation tantôt un sujet de littérature de manière bien séparée. Il peut certes y avoir des documents

qui seraient justiciables de l'un ou l'autre traitement. C'est l'économie générale du dossier qui fait que c'est un dossier clairement littéraire ou clairement civilisationnel.

**Question 8 :** Peut-on envisager deux documents dont l'un, par exemple, serait britannique et l'autre américain ?

**AM :** Oui tout à fait.

## **2<sup>ème</sup> épreuve d'admissibilité**

**Question 9 :** Concernant la deuxième épreuve d'admissibilité, pour la partie ERL, est-ce qu'il faut insérer des titres et sous-titres comme « description », « contrainte », etc. ?

**AM :** Les conseils figurant dans le rapport 2014 figureront à nouveau dans le rapport 2015. Les correcteurs remarquent que dans certaines copies les éléments de description sont mélangés avec les éléments d'analyse, etc. Donc, plus la copie est structurée plus elle est claire. Il faut faire en sorte que le lecteur comprenne bien le propos et son organisation.

**Question 10:** Qu'est-ce qui a déclenché l'arrêté du mois de mai 2015 rétablissant la possibilité d'avoir version et/ou thème à la deuxième épreuve d'admissibilité ?

**AM :** Les arguments transmis ont convaincu la DGRH d'ouvrir la possibilité de l'un et l'autre type d'exercice.

## **2- Echanges entre collègues sans les Présidents de jury.**

### **Idées organisationnelles**

En littérature une université prévoit 2 séances d'histoire littéraire et ensuite 1 séance par grandes questions.

En traduction certaines universités privilégient le travail d'équipe (mêmes sujets, même notation), ce qui rassure les étudiants.

A noter que la notation Master diffère souvent de la notation CAPES (plus sévère).

### **Difficultés**

Certains collègues soulignent la grande hétérogénéité des parcours des étudiants MEEF : Comment faire pour les étudiants qui n'ont jamais eu de cours de linguistique, par exemple ? Y a-t-il des universités qui ont mis en place des dispositifs spéciaux ?

Sur les faits de langue, un collègue donne un exemple de ce qui pourrait être une question sur fait de langue à partir d'un thème : plusieurs occurrences de « On » pourraient être soulignées à charge pour le candidat d'expliquer ses divers choix de traduction.

L'épreuve de composition suscite toujours des interrogations.

Des collègues soulignent l'intérêt de créer des pools de ressources.

### 3- Deuxième partie de l'échange avec les Présidents de jury

#### 1<sup>ère</sup> épreuve d'admissibilité : Composition en langue étrangère

**Question 11 :** L'attente du jury est de type universitaire mais beaucoup de sujets sont conçus par des enseignants du secondaire qui ont des références différentes (cf. la bibliographie « Espace et échanges » dans un ouvrage paru récemment).

**AM :** D'abord, le choix des sujets se fait parmi un ensemble de propositions. Les professeurs du secondaire ont tendance à proposer plus de sujets en traduction. Un professeur de classes préparatoires peut très bien proposer un sujet universitaire.

En fait, tous les membres du jury peuvent proposer des sujets avec des références universitaires. Que vous ayez une bibliographie très différente des choix qu'ont fait les auteurs de cet ouvrage, au demeurant tous deux universitaires, je crois, c'est tout à fait normal.

Le jury n'évalue pas les candidats sur une UE de littérature ou de civilisation à laquelle seraient associées des lectures précises. En principe les dossiers sont toujours constitués de documents qu'ils n'ont pas vus.

Il s'agit pour nous d'évaluer non seulement des connaissances qu'ils devraient légitimement avoir pour devenir professeur d'anglais, mais aussi leur maîtrise méthodologique, leur capacité à mobiliser leurs compétences et à s'exprimer dans une langue correcte.

**CM :** Pour répondre à la question de la différence de cultures au sein du jury, il semble que l'intérêt du jury est d'arriver, à partir de propositions différentes, à construire, via la modération du Président et du bureau, la façon d'aborder une question.

Cet ouvrage est une contribution qui peut être utile tout comme vos bibliographies ou ce qui est mis en ligne par le ministère. C'est la synthèse intelligente de tout cela qui fait sens.

**Question 12 :** Concernant la nouvelle thématique « le personnage et ses avatars ». La question est extrêmement vaste. Dans quelle mesure doit-on cibler des sujets avec des réécritures ou plutôt aborder le personnage dans ses différents aspects sociologiques, psychologiques, etc. ou encore traiter de la différence entre personnage réel et littéraire ou bien tout cela à la fois ? La thématique me paraît offrir un nombre incalculable de possibilités.

**AM :** On peut mobiliser des contenus universitaires classiques. Mais il est évident que l'on ne peut pas tout traiter.

**Question 13 :** Le vivier de candidats évolue et beaucoup ne sont pas issus de la licence LLCSE – ce qui est une bonne chose pour l'institution. Mais comment faire pour gérer cette disparité ?

**AM :** Cette évolution du vivier de candidats semble nouvelle. Néanmoins, obligation nous semble faite à tous les candidats de maîtriser des connaissances généralistes d'angliciste. A cet égard, je ne suis pas sûr à titre personnel qu'un programme consistant en une liste d'œuvres ou de questions offrirait les mêmes garanties scientifiques et professionnelles : s'approprier ce genre de programme est à la portée d'un bon licencié de mathématiques ou de FLE, pour reprendre des exemples de disciplines précédemment citées

## **Epreuve d'admission n° 2 : Exercice de compréhension orale.**

**Question 14 :** Qu'est-ce qui guide le choix des sujets ? Quelle est la proportion entre documents audio et vidéo ?

**AM :** Cela dépend des propositions des professeurs qui siègent au jury. Certains enregistrements sont des montages (signalés comme tels), typiquement parce qu'ils ont subi des coupes, parfois parce que l'on associe des extraits de documents différents.

**Question 15 :** Est-ce que vous pourriez nous communiquer toutes les annales ?

**AM :** Chaque année, c'est environ la moitié des sujets qui sont rendus publics, soit par la publication du rapport de la session, soit par communication aux sociétés savantes que sont la SAES et l'AFEA. La sélection est suffisamment représentative pour les besoins des candidats et de leurs préparateurs.

Je vous encourage à concevoir vous aussi des sujets.

## **1<sup>ère</sup> épreuve d'admissibilité et épreuves d'admission 1 & 2.**

**Question 16 :** Que désignent précisément les termes de notions et thématiques ?

**AM :** Les programmes ont été rédigés à différentes époques. Que l'on parle de thèmes au collège, notions au lycée, thématiques en Littérature Étrangère en Langue Étrangère (LELE) toujours au lycée, c'est la même chose. Il s'agit, comme je le disais, de « grandes entrées ».

**En fait, pour les épreuves d'admission, sont concernés toutes les notions, tous les thèmes et toutes les thématiques des programmes de lycée et collège.**

En compréhension par exemple, figurait à la session 2014 un extrait se rapportant au rapatriement d'un soldat mort. Il était possible de rattacher ce sujet à la notion « Mythes et Héros ».

**Question 17 :** La réforme des collèges aura-t-elle une incidence sur le CAPES ?

**CM :** Non, pas pour la session 2016.

## **2<sup>e</sup> épreuve d'admission**

**Question 18 :** L'un de nos candidats a eu un sujet concernant les SEGPA. Il l'a jugé très difficile faute d'une préparation spécifique sur ce type de classe.

**AM :** J'ai choisi, au moment de la rénovation des épreuves, de faire en sorte que la palette des possibilités reste largement ouverte afin qu'un futur président du jury ne trouve pas un concours fermé. Ainsi, sont sortis, respectivement en 2014 et en 2015, des sujets dont les situations d'enseignement relevaient de la série STI2D et d'une SEGPA. Cela nous a paru utile et porteur, car dans tous les cas l'on attend des candidats, d'une part, qu'ils s'expriment sur les acquis et les besoins des élèves tels qu'ils se manifestent dans les productions figurant dans le dossier, d'autre part, qu'ils réfléchissent sur la base de leur analyse à une démarche pédagogique qui permettrait de consolider et enrichir les apprentissages. Ce dossier donnait à entendre une élève de SEGPA qui s'exprimait oralement à deux moments distincts de l'année scolaire en ayant accompli d'énormes progrès. Les candidats possèdent des annexes pour contextualiser, et en l'espèce une de ces annexes apportait quelques informations sur la nature des SEGPA. On évalue d'abord et avant tout la capacité des candidats à se projeter dans une démarche pédagogique. L'aspect SEGPA permettait ici de tester de manière très modeste la connaissance du système. Plus intéressante à évaluer était la capacité du candidat à prendre conscience

qu'un élève qui s'exprime mal, même dans un cas que l'on peut juger extrême, est en mesure de progresser et que l'action du professeur est pour cela décisive. Le candidat pouvait ainsi être amené à s'interroger sur l'action du professeur ou de l'élève elle-même ayant entraîné cette amélioration.

Un sujet apparemment « hors normes » ne l'était donc nullement et appelait le même type de traitement que les autres. Les contextes peuvent être divers, mais ce n'est pas sur les contextes en tant que tels que les candidats sont évalués, c'est sur leur capacité à adopter déjà une posture pédagogique face aux productions qui leur sont soumises, en tenant compte notamment du contexte de leur réalisation.

Notes prises par Claire Tardieu et relues par Antoine Mioche et Chantal Manes.